
**Arrêté ministériel autorisant l'enregistrement d'armoiries
de personne physique en Communauté française**

Extrait

A.M. 09-04-2025

M.B. 06-05-2025

Par arrêté ministériel du 09 avril 2025, pris en application du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries des personnes physiques ou d'associations familiales, la Communauté française a procédé à l'enregistrement des armoiries suivantes :

182. M. Jérôme PIRE, né à Liège le 16 septembre 1984 : d'argent à un pont à deux arches de sable maçonné d'argent surmonté d'un lion armé et lampassé de gueule tenant un livre ouvert, le tout de sinople. L'écu surmonté d'un heaume de tournoi d'argent, doublé et attaché de gueules aux bourrelet et lambrequins d'argent et de sinople.

Cimier : un aulne de sinople.

Devise : AB ORIGINE FIDELIS, en lettre de sinople sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

Cet arrêté entre en vigueur au moment de sa signature.